



MAIRIE D'ORLÉAT

4 rue de Fougères
63190 Orléat

Tél : 04 73 73 13 02

Fax : 04 73 73 10 32

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : en exercice : 19 Présents : 16 Votants : 18

L'an deux mille vingt-trois le vingt-sept février, le Conseil Municipal de la Commune d'Orléat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 février 2023.

PRÉSENTS : Laurent DOLCEMASCOLO, Patricia LACHAMP, Jean-Louis ROUVIDANT, Céline DESSIMOND, Christian ROBIN, Daniel MAURIN, Grégory COINTE, Sophie CARRE, Cédric DAUDUIT, Rémi CHABANAT, Stéphanie YVERNAULT, Anthony BOURBONNAUX, Patricia MONTAGNER, Sylvette MARECHAL, Héloïse FERRIER.

Ont donné procuration : Richard PONCEPT à Sylvette MARECHAL
Nicole MARQUES à Cédric DAUDUIT

Absent : Cindy FOUR

Sylvette MARECHAL est désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION

Compte administratif 2022 : Budget assainissement N°2023/02/08

Objet : Finances locales : Décisions budgétaires

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il y aurait lieu d'approuver les comptes administratifs 2022,

Madame le Maire informe les membres de l'assemblée qu'il y aurait lieu de désigner un Président doyen d'âge pour soumettre ces comptes administratifs aux voix.

M. Daniel MAURIN, doyen d'âge, est désigné Président.

Le compte administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances du budget assainissement de l'exercice 2022.

M. Daniel MAURIN le Président présente les opérations de l'exercice 2022 :

AR Prefecture

063-216302653-20230227-20230208-DE
Reçu le 02/03/2023

ASSAINISEMENT

Les résultats arrêtés sont comme suit :

Fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	156 680.19 €
Recettes de fonctionnement	183 543.35 €
Résultat de clôture	26 863.16 €

Investissement

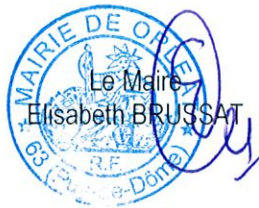
Dépenses d'investissement	169 648.82 €
Recettes d'investissement	211 060.62 €
Résultat d'investissement de l'exercice qui tient comptes du résultat N-1	41 411.80 €
Restes à réaliser dépenses	89 426 €
Restes à réaliser recettes	68 025 €
Besoin de financement	/€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal hors de la présence de Madame le Maire à l'unanimité :

- Approuve le compte administratif du budget assainissement comme ci-dessus.

Pour extrait conforme, fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, au registre sont les signatures.

Fait à Orléat, le 27 février 2023



AR Prefecture

063-216302653-20230227-20230208-DE
Reçu le 02/03/2023